

Le 11 janvier 2016

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le onzième jour de janvier 2016 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant le Conseil au complet.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ 7 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

01-16 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

02-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2015

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

03-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée extraordinaire concernant le budget 2016 du 21 décembre 2015

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La première période de questions est ouverte à 19h34.

04-16 Appui à la demande de services auprès de Vidéotron- Municipalité de Stanbridge-Station

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu d'appuyer la démarche de la municipalité de Stanbridge-Station demandant à Vidéotron de déployer ses services dans le rang Saint-Henri;

ADOPTÉ

05-16 Demande de l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de Stanbridge

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que le conseil municipal accepte de commanditer l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Stanbridge en prêtant gratuitement la salle communautaire pour leur brunch annuel qui se tiendra le 31 janvier 2016.

ADOPTÉ

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

06-16 Comptes à payer

Proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (novembre 2015) payé	130,69
Cotisations employeur provinciales (novembre 2015) payé	1 224,73
Élus	2 084,55
Directrice générale, inspecteur et aide en voirie, agente de bureau (5 semaines) payé	8 231,68
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) préposés à l'entretien,	4 406,50
Michel Asselin Consultant (planification stratégique, solde)	500,00
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles)	3 153,16

Régie intermunicipale (enfouissement 14 000 kg)	912,11
Sani-Éco (recyclage 5 440 kg)	232,48
Bell mobilité (cellulaire) payé	22,83
Hydro-Québec (éclairage public) payé	255,92
Hydro-Québec (Hôtel de Ville) payé	649,20
Hydro-Québec (caserne) payé	420,59
Hydro-Québec (2 postes de pompage) payé	245,00
Hydro-Québec (site de traitement) payé	1 101,25
Télébec (caserne) payé	225,88
Télébec (site de traitement) payé	96,18
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	250,04
Marché Gendreau (essence voirie, fromage assemblée budget, liqueurs, lampe de poche)	220,64
Petite caisse (timbres, café, clés, repas)	150,54
Poste Canada (Ami décembre, communiqués fête de Noel, communiqué Fabrique remboursé)	435,28
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 581,1 litres, caserne)	456,32
J.A.Beaudoin Construction ltée (travaux site de traitement, solde de la facture)	270,06
Groupe Guérin (location système UV,décembre à février)	158,64
Rona Lesvesque (bois pour la maison de pratique,lubrifiant, fiches électriques SSI)	327,80
Les Entreprises électriques Bedford (ballast et tubes néons au bureau municipal ,)	477,09
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement et inspections cylindres)	1 132,79
Aréo Feu lté (2 habits de combat+bottes+gants+adaptateurs cylindres+facial pour appareil respiratoire)	7 927,58
Orizon Mobile (1 radio+ 2 batteries pour le service incendie)	1 099,74
Centre du pneu FML inc. (pneu pour véhicule 1251)	145,15
Garage Laverdière (location tracteur pour accotements, réparation souffleuse)	581,08
John Deere Financial (filtres, adaptateurs pour tracteur voirie,)	208,30
Pièces d'Auto Bedford (4 batteries pour véhicules SSI, chargeur de batterie pour tracteur voirie)	850,96
Fernand Tougas (entretien véhicules SSI et voirie, pièces)	225,30
Biovet inc. (analyse d'eau potable)	20,98
Ville de Bedford (participation carte de la région))	100,00
Ministre des Finances(droits véhicules lourds)	137,00
Clinique vétérinaire des Cantons (euthanasie chien)	74,73
MRC Brome Missisquoi (plans de zonage et carte des cours d'eau)	853,32
Librairie moderne (19 livres pour la bibliothèque municipale)	377,06
Imprimerie Sur-Del (calendriers collectes matières résiduelles)	196,04
Impression Image Plus (150 impressions de la planification stratégique, politique familiale)	793,33
Me Line Barry (frais de notaire achat 711 Gauvin)	887,34
Les emballages Caroussel (papier hygiénique et à mains, produits entretien)	116,91
SOS technologies (batterie ,cartouches électrodes pour service incendie)	273,58
Auberge des Vignobles (repas de Noel)	665,47
Service de dépôt-compensation (capital,intérêts emprunt eaux usées, municipal-gouvernemental) payé	201 720,00
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats, modification règlement)	2 682,95
Atelier Mathieu Forgues (renforcement camion voirie)	663,68
Les entreprises Benoit Messier (déneigement trottoirs)	68,98

2016

Groupe Ultima (assurances municipales)	14 960,00
Poste canada (560 timbres)	592,12
Réseau d'information municipale (cotisation 2016)	178,21
Communications Plus (droit de licences radio 2016)	501,27
Procom (raccordement centrale alarme, Hotel de Ville)	172,46
ADMQ Association des Directeurs Municipaux du Québec (cotisations 2016)	496,69
APAM Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (cotisation 2016)	270,00
PG Solutions, logiciel première Ligne (logiciel sécurité incendie, contrat annuel)	995,69
Wolters Kluwer CCH (Code municipal version papier, mise à jour 1 an)	451,50
CIB informatique logiciel municipal (mises à jour 2016, support technique)	2 581,19
Transport Hanigan (déneigement chemins+ sel et abrasifs 2015-2016 2/ 5)	19 756,98
Financière banque Nationale (capital et intérêts pour règlement d' emprunt 335-10, camion citerne)	11 042,13
Projet Aînés Explorateurs 2016	202,00
Paradis Lemieux Avocats (services consultations générales 2016)	574,88

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

ADOPTÉ

7-16 Budget 2015-Virement de crédits

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'autoriser les virement de crédits suivants pour équilibre certains postes budgétaires 2015.

numéro du compte	nom du compte	débit	crédit
02-620-00-411	Services professionnels	4 500,00	
02-130-00-411	Services professionnels		4 500,00
02-320-00-521	Chemins-rues	8 500	
02-320-00-522	Entretien fossés	4 000	
02-610-00-411	Services urbaniste	2 500	
02-220-00-522	entretien réparation bâtiment, ameublement		3 500
02-220-00-516	entretien réparation équipement		3 500
02-220-00-650	vêtements chaussures		8 000

ADOPTÉ

8-16 Adoption du règlement 394-16 concernant l'imposition des taxes pour l'année 2016

ATTENDU qu'en vertu de l'article 988 du code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Claudia Morlot, à la séance régulière du 7 décembre 2015;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'adopter le règlement 394-16, lequel statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Année fiscale

Les taux de taxes et des tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2016.

Le rôle d'évaluation est celui qui est en vigueur au 1 janvier 2016 et comprend toutes les modifications s'y appliquant.

ARTICLE 3. Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,578 \$ du cent dollars d'évaluation.

ARTICLE 4. Taux applicable au règlement d'emprunt 335-10

Une taxe spéciale pour le service de la dette pour l'emprunt 335-10 pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de sécurité incendie est imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,0113 \$ du cent dollars d'évaluation

ARTICLE 5. Taux applicables au règlement d'emprunt 327-09

5.1 Taxe à l'ensemble

Une taxe spéciale pour le service de la dette pour l'emprunt 327-09 concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'assainissement des eaux usées, de réfection des éléments de voirie et travaux connexes et correspondant à 24% des échéances annuelles est imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,0125 \$ du cent dollars d'évaluation.

5.2 Taxes au secteur concerné

- **Une taxe spéciale** pour le service de la dette pour l'emprunt 327-09 concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'assainissement des eaux usées, de réfection des éléments de voirie et travaux connexes et correspondant à **47.36% des échéances annuelles** est imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables construits ou non, du secteur concerné. Cette taxe est répartie suivant **l'étendue en front** de ces immeubles, donnée inscrite au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cette taxe est de 6.13\$ le mètre.

Dans le cas de lots situés à un carrefour, le frontage de la rue déterminé par le numéro civique sera considéré.

Dans tous les cas, le frontage taxable sera :

- a. Si un terrain possède un frontage inférieur ou égal à 37,5m, le frontage taxable sera de 100%.
 - b. Si un terrain possède un frontage supérieur à 37,5m, les premiers 37,5m seront taxés à 100% et l'excédent sera taxé à 50%.
- **Une taxe spéciale** pour le service de la dette pour l'emprunt 327-09 concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'assainissement des eaux usées, de réfection des éléments de voirie et travaux connexes et correspondant à **28.64% des échéances annuelles** est imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables construits ou non du secteur concerné. Le montant de cette taxe est établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité qui est de 77.42\$.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
immeuble résidentiel chaque logement	1
Bar	2
Hébergement pour personnes âgées	
De 1 à 6 chambres	1
De 7 à 12 chambres	2
De 13 à 18 chambres	3
Et ainsi de suite	
Épicerie, station-service	6
École	10
Autre immeuble	1

ARTICLE 6. Taxe d'entretien pour l'assainissement des eaux usées pour le secteur concerné

La taxe d'entretien pour l'assainissement des eaux usées est fixée à 192.57\$ pour chaque unité. Le nombre d'unités attribué à chaque immeuble imposable, situé dans le secteur concerné desservi par le réseau d'égout municipal, est déterminé par le tableau ci-dessus.

ARTICLE 7 Nombre et dates des versements

Les taxes de plus de 300\$ peuvent être payées en quatre (4) versements. Le premier versement dans les 30 jours après la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 5 mai, le troisième versement le 7 juillet et le quatrième versement au plus tard le 19 septembre 2016.

ARTICLE 8. Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible. Le taux d'intérêt décrété par la municipalité s'applique sur le versement échu.

ARTICLE 9. Taux d'intérêt sur les arrérages

Le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes est fixé à 12% pour l'année 2016.

ARTICLE 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement remplace le règlement 386-15 et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

9-16 Adoption du règlement 395-16 concernant la collecte des matières résiduelles dans la Municipalité et la compensation à appliquer pour l'année 2016

ATTENDU que la collecte des matières recyclables se fera, dans des bacs roulants bleus de 360 litres, une fois par deux semaines;

ATTENDU que la collecte des ordures ménagères se fera, dans des bacs roulants, une fois par deux semaines en alternance avec la collecte des matières recyclables;

ATTENDU que l'avis de motion pour ce règlement a été donné par le conseiller Daniel Tétreault à la séance régulière du 7 décembre 2015;

ATTENDU que le nombre de logements résidentiels, de bâtiments commerciaux et institutionnels est de 312;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'adopter le règlement 395-16, lequel statue et ordonne ce qui suit :

1. Une compensation de 128.12 \$ sera prélevée sur chaque unité de logement ou sur chaque unité de commerce ou autre activité, portant un numéro civique dans les limites de la Municipalité.
2. Toute résidence de fins de semaine (résidences d'été ou chalet) se verra appliquer la moitié de la compensation, soit 64.06 \$.
3. Tout logement inhabité mais susceptible de l'être se verra appliquer la moitié de la compensation, soit 64.06 \$. Cependant, une résidence inhabitée, mais où il existe une étable, une porcherie ou tout autre bâtiment en opération devra verser le plein montant, soit 128.12\$.
4. Tout contribuable (particulier ou entreprise), pour chaque numéro civique distinct, qui en permanence dépose plus que l'équivalent de deux (2) bacs de 360 litres d'ordures ménagères ou de matières recyclables à chaque collecte sera taxé en conséquence. C'est à dire : pour l'équivalent de trois bacs de 360 litres un montant de deux fois la compensation de base, soit 256.24 \$, sera appliqué, pour l'équivalent de quatre bacs de 360 litres un montant de trois fois la compensation de base, soit 384.36 \$, sera appliqué et ainsi de suite.

Le présent règlement remplace le règlement 387-15 et entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

La lecture du projet de règlement 396-16 concernant la rémunération des élus pour l'année 2016 est faite. Ce règlement sera adopté lors de la prochaine session du conseil le 1 février 2016.

La mairesse attribue la responsabilité des dossiers municipaux de la façon suivante :

- Urbanisme : M. Daniel Tétreault secondé par M. Robert Gaboriault ;
- Voirie et cours d'eau : M. Roger Santerre secondé par Mme France Boulet ;
- Sécurité Publique, sécurité civile et service de sécurité incendie : M. Robert Gaboriault;
- Environnement et hygiène du milieu (eaux usées, matières résiduelles): Mme France Boulet;
- Développement et relation avec l'école primaire Saint-Joseph : Mme Carole Dansereau;
- Loisirs et Culture, Politique familiale, MADA : Mme Claudia Morlot;
- Patrimoine : Mme Ginette Simard Gendreau M. Daniel Tétreault et Mme Carole Dansereau;
- Aréna de Bedford : M. Daniel Tétreault;
- Administration, finances et ressources humaines, Planification stratégique de développement : Mme Ginette Simard Gendreau;

10-16 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1 janvier 2016 jusqu'aux prochaines élections municipales

Proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de nommer le conseiller Daniel Tétreault comme maire suppléant jusqu'aux prochaines élections municipales. Advenant la non-disponibilité de M. Tétreault, le conseiller, Roger Santerre sera le deuxième remplaçant.

En l'absence de la mairesse, le maire suppléant a l'autorisation de signer les chèques et il a le mandat de remplacer la mairesse lors des rencontres entre autres celle de la MRC Brome-Missisquoi.

Le vote est demandé et se traduit par six voix pour.

*** ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

11-16 Démission d'un pompier

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

et résolu d'accepter, sur la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, la démission du pompier Pascal Guillet.

ADOPTÉ

12-16 Paiement de la participation municipale au projet Visibilité Notre-Dame, dans le cadre du Pacte Rural

Considérant que le projet Visibilité Notre-Dame du Comité de développement Stanbridgeois présenté au Pacte Rural est achevé à plus de 80%;

Considérant la résolution 201-14 du Conseil municipal ;

Considérant que l'équipement restera à la disposition de la municipalité ;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de payer immédiatement le montant de quatre factures d'équipement soit un montant total deux mille quatre cent cinquante cinq dollars et vingt-cinq cents (2 455.25 \$) à même le budget 2015 tel que prévu. Ceci représente un montant de subvention de deux mille deux cent quarante et un dollars et quatre vingt dix sept cents (2 241.97\$). Un ajustement sera fait s'il y a lieu après la réalisation totale de ce projet.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense dans le budget 2015

13-16 Demande commune au Pacte Brome-Missisquoi pour un plan d'actions de la région Ouest de la MRC Brome-Missisquoi

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de participer à la demande commune au Pacte Brome-Missisquoi de la région ouest de la MRC Brome-Missisquoi comprenant les huit municipalités. Pour l'année 2016 la participation financière de la municipalité serait de deux mille trois cent vingt-huit (2 328) dollars pour les actions présentées dans la demande.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

14-16 Demande d'aide financière 2016 de la Société d'Histoire de Missisquoi;

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

Et résolu de faire un don de deux cent cinquante (250) dollars à la Société d'Histoire de Missisquoi pour leur campagne de financement 2016.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

15-16 Demande d'aide financière 2016 de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers;

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par France Boulet

Et résolu de faire un don de deux cent soixante-dix (270) dollars à la coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour l'année 2016.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

La deuxième période de questions est ouverte à 21h.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h05.

Je, Ginette Simard Gendreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreau
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière